



POUR FACILITER LA VIE EN CRÈCHE

- L'enfant doit être assuré contre la maladie et les accidents.
- Pensez à utiliser notre adresse mail (creche@anniviers.org) pour tout échange d'informations.
- Lorsque vous planifiez vos vacances, merci de nous avertir au plus tôt.
- Les enfants malades ne peuvent être pris en charge.
- Prévenez la structure en cas de maladie, avant 08h30.
- Renseignez l'équipe éducative si des médicaments ont été administrés à votre enfant.
- Prévoyez une solution de garde autre que la crèche si votre enfant tombe malade (ex. Croix-Rouge VS).
- En cas d'urgence les parents délèguent leur pouvoir à la responsable quant à la nécessité de faire appel au médecin ou à prendre toute mesure adéquate immédiate. Les parents seront avertis dans les délais les plus courts.
- N'apportez aucun jouet personnel (mis à part le doudou).
- Respectez impérativement les horaires.
- Pensez à lire les panneaux d'affichage.
- Veillez à tenir le casier (vestiaire) de votre enfant en ordre.
- Au cas où une personne non habituelle vient chercher l'enfant, il est impératif d'aviser le personnel éducatif le matin même ou par téléphone durant la journée.
- Lorsque les parents amènent leur enfant à la crèche, le stationnement des voitures ne doit pas gêner la circulation. Des places de parcs autorisées à 30 minutes sont à votre disposition.